REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 mai 2020

Convocation du 19 mai 2020

Présents : Yvan PAUGET, Lilian BILLET,

Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Corinne DONDE, François FERTHET, Christine DROUILHET, François FERTHET.

Excusé : Stéphane MARZA

Secrétaire de séance : Véronique DA SILVA FREITAS,

Monsieur le Maire rappelle les dates importantes reportées suite à la pandémie du COVID-19 :

- vote du budget 2020 avant le 31 juillet 2020,

- vote des taux d’imposition avant le 15 juin 2020,

- 2nd tour des élections prévu le 28 juin 2020 sauf si l’état sanitaire se dégrade à nouveau. La décision définitive sera prise le 15 juin 2020.

1- COVID-19

Monsieur le Maire fait le point sur la situation depuis le début du confinement le 16 mars 2020.

Il a été commandé auprès de la CABBB 1000 masques tissus, soit deux par personnes, à 2,50 € HT. La prise en charge est de 50 % par la commune. L’Etat devrait prendre 50 % à sa charge mais les conditions de prise en charge selon la date de commande ne sont pas encore figées.

Pour faire face à la demande en masques chirurgicaux pour le personnel, en gel hydroalcoolique, en produits désinfectants pour les locaux, la somme de 4.000,00 € a été provisionnée.

2– Rentrée scolaire :

Ecole de Domsure :

- Au vu du protocole sanitaire et après concertation entre les Maires, les enseignantes, les parents élus, le président de la cantine, il a paru compliqué et inadapté d’accueillir les petites et moyennes sections sur la fin de l’année scolaire, vu les nombreuses contraintes imposées. Un arrêté du maire a été pris pour reporter la rentrée à septembre.

Les grandes sections et les CP seront accueillis. En fonction du nombre d’enfants, les journées d’école pourront passer de 4 jours à 2 jours par semaine, le groupe ne pouvant pas dépasser 10 élèves.

La cantine de Domsure ne fonctionnera pas, il sera demandé d’apporter un repas froid.

Ecole de Beaupont : reprise progressive des CE1-CE2 et CM1 :

- Depuis le 12 mai, 15 CM2 ont repris le chemin de l’école en deux groupes.

A compter du 25 mai, 9 CE1 reviendront à l’école de façon échelonnée ;

A compter du 28 mai, 4 CE2 et 12 CM1 reviendront à l’école de façon échelonnée.

Le lundi 8 juin, dernière date de rentrée pour les enfants inscrits, dont les parents souhaitent qu’ils reprennent, afin de les intégrer au mieux dans un des groupes.

Les transports scolaires sont assurés normalement.

3- Loyers communaux : DEL2020-08

La commune perçoit deux loyers :

- Chez Nathaly : 571,86 € TTC

- Cabinet Infirmier Plein Soleil : 200,23 € TTC

Monsieur le Maire explique que, dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, l’activité professionnelle a fortement été affectée.

Dès le début du confinement, en date du 24 mars 2020, un courrier proposait de reporter les loyers de mars et avril 2020. La crise sanitaire s’est prolongée et les établissements sont restés fermés.

Suite aux annonces du 1er ministre ce jour, une ouverture sera possible à compter du 02 juin 2020, avec toutes les exigences sanitaires.

Face à cette crise, Monsieur le Maire précise que la commune a été sollicitée par les autorités pour participer à un plan de soutien à l’économie, dont les fonds doivent être distribués aux entreprises qui en font la demande.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas engager la commune dans un dispositif national dont la participation ne profiterait pas aux entreprises locales mais

préférer un soutien direct avec l’annulation des loyers correspondant à la période de fermeture des établissements soit du 15 mars 2020 au 1er juin 2020 inclus à savoir :

 - Chez Nathaly : 1.429,65 € TTC

 - Cabinet infirmier Foyer Soleil : 500.57 € TTC

Il précise que cet effort financier important pour la commune ainsi que les dépenses générées par la gestion de crise, sont très largement compensés par la volonté continue de soutien des commerces et services locaux pour la vie du village.

Le conseil municipal, après délibération, à l’unanimité, accepte d’annuler les loyers pour la période du 15 mars au 01 juin 2020 inclus, pour un montant total de 1.930.22 € TTC.

4- Taxe habitation : DEL2020-09

Monsieur le Maire explique que la suppression de la taxe d’habitation engendre une grosse baisse de dotations mais qui sera compensée par une part du Département, à l’euro près.

Le conseil municipal, après délibération, n’envisage pas de modifier les taux d’imposition des taxes directes locales pour 2020 et d’appliquer les taux suivants :

- Taxe habitation : 11.20 %

- Taxe foncière (bâti) : 10.20 %

- Taxe foncière (non bâti) : 37.70 %

5- Subventions aux Associations : DEL2020-10

Monsieur le Maire présente à l’assemblée délibérante le bilan financier des différentes associations auxquelles la commune verse une subvention et demande de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide d’attribuer les subventions suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| **Organismes** | **Montants** |
|  Adapa  | 50,00 € |
| admr Bresse Revermont  | 100,00 € |
| Amicale des Donneurs de Sang de Coligny  | 40,00 € |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers de Coligny  | 100,00 € |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers de st–amour  | 100,00 € |
| Bibliothèque Beaupont | 230,00 € |
| Centre Léon Bérard  | 50,00 € |
| Comité cantonal de la Croix Rouge  | 50,00 € |
| Comité de fleurissement de Domsure | 800,00 € |
| Comité des fêtes de Domsure  | 1.000,00 € |
| Garderie périscolaire – Association Familles Rurales  | 2.500,00 € |
| Association Re.P.A.S – Repas Portage  | 50,00€ |
| Restaurant Scolaire Beaupont/Domsure | 650,00 € |
| LEG JAILLET Restaurant Scolaire | 80,00 € |
| U.D.A.F de l’Ain | 20,00 € |
| MFR Bâgé Le Chatel | 45,00 € |
| MFR Chaumont  | 45,00 € |
| Chambre des Métiers et de l’Artisanat de l’Ain | 135,00 € |
| Comité Cycliste Domsure-Beaupont « La Roger Pingeon » | 300,00 € |
| CECOF Ambérieu en Bugey | 45,00 € |

= 6.390,00 €

6- Chats errants : DEL2020-11

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu’il est signalé de plus en plus de chats errants sur le territoire de la commune, sources de nuisances et dégradations.

La gestion des chats errants est délicate et coûteuse, mais il est impératif de maîtriser leur population en contrôlant leur reproduction.

Après avoir contacté la SELARL Vétérinaire des 3 Vallées (Clinique Vétérinaire en Bellevue 39160 Saint-Amour), il est proposé une Convention dite « Chats Libres » entre la Mairie de Domsure et la SELARL Vétérinaire des 3 Vallées.

Cette convention précise que la commune de Domsure s’engage, sur un montant précisé par des devis, pour stériliser et identifier les chats divagants sur la commune de Domsure, le montant étant susceptible d’évoluer par année en fonction du taux d’inflation.

Les chats seront trappés par les services de la mairie et déposés à la clinique de St-Amour. La clinique procédera à leur stérilisation (castration, ovariectomie ou ovario-hystérectomie sur chatte gestante), leur identification, ainsi qu’un marquage à l’oreille gauche permettant d’identifier visuellement les animaux déjà stérilisés.

Monsieur le Maire présente les devis :

- Identification + castration : 95,60 € TTC

- Identification + ovariectomie : 138,49 € TTC

- Identification + ovario-hystérectomie : 173,25 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité, accepte la convention de partenariat avec la SELARL Vétérinaire des 3 Vallées et la commune de Domsure, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

7- BUDGET 2020 : DEL2020-12

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, vote le budget primitif « Commune » qui s’équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **fonctionnement** | **investissement** |
| **dépenses** | 468.080,18 €  | 230.771,03 € |
| **recettes** | 468.080,18 €  | 230.771,03 € |

8- Repas ATSEM : DEL2020-13

Monsieur le Maire explique que depuis la création du poste d’Atsem en 1992, la commune de Domsure a pris en charge les repas du fait de la nécessité de service prévue conventionnellement au cours de la surveillance des enfants pendant le temps de cantine.

Aujourd’hui la Trésorerie demande de justifier que la fourniture de repas n’est pas considérée comme un avantage en nature.

Monsieur le Maire rappelle que la fourniture de repas par l’employeur n’est pas considérée par l’URSSAF comme un avantage en nature et donc réintégrée dans l’assiette de cotisations à condition que :

- le personnel soit amené, de par ses fonctions et les nécessités du service, à prendre ses repas avec les personnes dont il a la charge éducative, sociale ou psychologique ;

 - et que sa présence au moment des repas résulte d’une obligation professionnelle figurant soit dans le projet pédagogique et éducatif de l’établissement, soit dans un document contractuel (contrat de travail…).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d’acter la prise en charge par la commune des repas de l’Atsem dans le cadre de la nécessité de service.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal :

- valide la prise en charge par la commune des repas de l’Atsem du fait de la nécessité de service,

- confirme qu’il ne s’agit pas d’un avantage en nature du fait de la nécessité de service.

9- Divers :

- Les travaux de réfection de route ont débuté Route du Nigda et Impasse l’Abbé Culas. L’enveloppe restreinte cette année encore ne permettra pas de réaliser tous les travaux nécessaires.

- Monsieur le Maire remercie les bénévoles pour le nettoyage du cimetière. Un devis a été demandé et validé auprès de la Société Phytra Ecologia pour un contrat d’entretien jusqu’à la Toussaint.

- Employé communal : Jean-François Raymond a malheureusement décidé de ne pas poursuivre sa période d’essai et terminera son contrat le 31/05/2020. Un nouveau recrutement est en cours.

- Cérémonie du 18 juin 2020 : 15h00 et moins de 10 personnes.

- Poteaux téléphone et EDF Route de la Charme qui penchent : ils seront signalés sur le site pour intervention.

- Elections 28 juin 2020 : bureau de vote

Les permanences du bureau de vote du dimanche 28 juin 2020 sont réparties ainsi :

08h00 – 11h30 : Christine – Stéphane - Corinne

11h30 – 15h00 : Véronique – Yvan - François

15h00 – 18h00 : Jérôme – Lilian – Jean-Paul

Dépouillement : Yvan, Lilian, Jérôme, Jean-Paul, Isabelle…